



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-23 :
APPROBATION DU RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Séverine CHAMPETIER, Monsieur Guy FOURNIER Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2025-23 : approbation du retrait du syndicat intercommunal d'assainissement autonome

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée :

De la demande de l'approbation du retrait du syndicat intercommunal d'assainissement autonome des collectivités suivantes :

- Chatenay en France (en date du 16 mars 2024)

Et de l'acceptation desdits retraits par le comité syndical réuni le 28 novembre 2024.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER

L'approbation du retrait du Syndicat Intercommunal d'assainissement autonome des collectivités suivantes :

- Chatenay en France (en date du 16 mars 2024)

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

